

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026 À 18H30
LISTE DES DELIBERATIONS

***AFFAIRES FINANCIERES :**

- N°1/2026** : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Rousset au titre de l'exercice 2026 - **ADOpte**
- N°2/2026** : Attribution d'une subvention aux associations pour l'exercice 2026 - **ADOpte**

***AFFAIRES JEUNESSE/PETITE ENFANCE :**

- N°3/2026** : Séjours de vacances Hiver 2026 : Participation aux frais des jeunes Roussetains
- **ADOpte**

***AFFAIRES DE PERSONNEL :**

- N°4/2026** : Approbation de l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires
- **ADOpte**
- N°5/2026** : Modification du tableau des emplois - **ADOpte**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1/2026

Afférents au conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Date d'affichage : 6 janvier 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire
Secrétaire de séance : Jeanne GAISNON

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Peggy CLAES, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISNON, Céline ISSOIRE, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Philippe MILLE, Bernard DIANA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Martine CARLET-FLAK à Baptiste FAVALESSA Thierry LECOQ à Gérard EYMARD, Sandra ARMANDI à Violette PELLEGRINO, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jeanne GAISNON, Gilda DEMINGO à Frédérique REFFET, Bruno MASUT à Paul BAUDE.

Etaient absents et excusés : Oijdi MOKRANI, Denis COUTAGNE.

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Rousset au titre de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Chaque année, la Commune apporte une subvention d'équilibre à cet Etablissement Public afin de lui permettre d'une part, de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2026 et d'autre part de faire face en termes de trésorerie aux dépenses nécessaires à son fonctionnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale, en ce début d'exercice budgétaire, une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 000 euros.

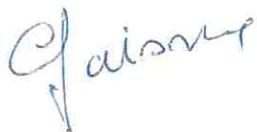
Monsieur le Maire précise que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus au budget communal, exercice 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 230 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2026,
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de Séance



Jeanne GAISON

Le Maire

Philippe PIGNON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2/2026

Afférents au conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Date d'affichage : 6 janvier 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire
Secrétaire de séance : Jeanne GAISNON

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Peggy CLAES, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISNON, Céline ISSOIRE, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Philippe MILLE, Bernard DIANA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Martine CARLET-FLAK à Baptiste FAVALESSA Thierry LECOQ à Gérard EYMARD, Sandra ARMANDI à Violette PELLEGRINO, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jeanne GAISNON, Gilda DEMINGO à Frédérique REFFET, Bruno MASUT à Paul BAUDE.

Étaient absents et excusés : Oijdi MOKRANI, Denis COUTAGNE.

OBJET : Attribution d'une subvention aux associations pour l'exercice 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce début d'année, la Municipalité est amenée à verser, à certaines associations qui en font la demande, une subvention afin de leur permettre de faire face à leurs obligations financières du 1^{er} trimestre 2026.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- <i>FC Rousset Sainte Victoire Omnisports</i> :	62 500 euros
- <i>Les Films du Delta</i> :	30 000 euros
- <i>Les Amis des Chats de Rousset</i> :	3 000 euros
- <i>Amicale du Personnel</i> :	20 000 euros
- <i>La Marelle Ludothèque</i> :	10 000 euros

Monsieur le Maire précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2026.

En outre, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs qui y sont liées pour l'exercice 2026, conformément à la loi n°2000.321

1281413
 du 12 avril 2000 et le décret d'application n°2001.495 du 6 juin 2001, pour les subventions excéder la somme de 23 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
 -Après en avoir délibéré conformément à la loi,
 -DECIDE d'attribuer une subvention, pour l'exercice 2026, aux associations suivantes :

- <i>FC Rousset Sainte Victoire Omnisports</i> :	62 500 euros
- <i>Les Films du Delta</i> :	30 000 euros
- <i>Les Amis des Chats de Rousset</i> :	3 000 euros
- <i>Amicale du Personnel</i> :	20 000 euros
- <i>La Marelle Ludothèque</i> :	10 000 euros

-Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, exercice 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de Séance

Gaisnon

Jeanne GAISNON

Pignon

Le Maire
 Mairie de Rousset (Bouches-du-Rhône)
 Philippe PIGNON



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3/2026

Afférents au conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Date d'affichage : 6 janvier 2026
Date de convocation : 6 janvier 2026

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire
Secrétaire de séance : Jeanne GAISNON

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Peggy CLAES, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISNON, Céline ISSOIRE, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Philippe MILLE, Bernard DIANA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Martine CARLET-FLAK à Baptiste FAVALESSA, Thierry LECOQ à Gérard EYMARD, Sandra ARMANDI à Violette PELLEGRINO, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jeanne GAISNON, Gilda DEMINGO à Frédérique REFFET, Bruno MASUT à Paul BAUDE.

Étaient absents et excusés : Oijdi MOKRANI, Denis COUTAGNE.

OBJET : Séjours de vacances Hiver 2026 : Participation aux frais des jeunes Roussetains.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°18/2025 en date 21 février 2025 ce dernier a adopté la décision de principe de soutien financier aux familles de jeunes roussetains qui souhaitent participer aux séjours organisés par la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que différents séjours vont se dérouler pendant les vacances d'hiver 2026 (du 14 février au 2 mars 2026).

Aussi, il convient, conformément à la délibération susvisée, de prendre en charge financièrement une partie des séjours, tel que présenté dans le tableau ci-annexé.

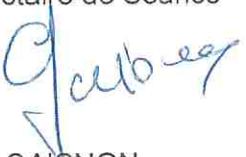
Monsieur le Maire précise que le montant total de ces aides, versé directement aux organismes, s'élève à la somme totale de **16 185.50** euros.

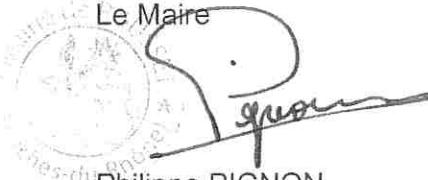
Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide de prendre en charge une partie des frais de séjours organisés pendant les vacances d'hiver 2026 (du 14 février au 02 mars 2026) pour les jeunes roussetains,
- Indique que le montant de ces aides, qui sera versé directement aux organismes tel que mentionné dans le tableau ci-annexé, représente la somme totale de 16 185.50 euros,
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de Séance


Jeanne GAISNON


Le Maire
Philippe PIGNON

SEJOURS HIVER 2026

Lieux / Date	Organisme	Nb jours	nb enf.	Coût du séjour	Coût total	Famille	Mairie
6-17 ans							
FANAS DE GLISSE du 14 au 20 février	MONDIAL JUNIOR	7	3	940,00	2 820,00	1 457,00	1 363,00
Ma 1ere colo du 14 au 20 février	MONDIAL JUNIOR	7	4	940,00	3 760,00	1 598,00	2 162,00
12-17 ans							
VARS du 22 au 28 février	MONDIAL JUNIOR	7	8	1 145,00	9 160,00	3 893,00	5 267,00
LES ORRES du 15 au 21 février	U.C.P.A	7	21	954,00	20 034,00	12 640,50	7 393,50
TOTAL				36	35 774,00	19 588,50	16 185,50



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4/2026

Afférents au conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Date d'affichage : 6 janvier 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire
Secrétaire de séance : Jeanne GAISNON

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Peggy CLAES, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISNON, Céline ISSOIRE, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Philippe MILLE, Bernard DIANA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Martine CARLET-FLAK à Baptiste FAVALESSA
Thierry LECOQ à Gérard EYMARD, Sandra ARMANDI à Violette PELLEGRINO, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jeanne GAISNON, Gilda DEMINGO à Frédérique REFFET, Bruno MASUT à Paul BAUDE.

Étaient absents et excusés : Ojdi MOKRANI, Denis COUTAGNE.

OBJET : Approbation de l'avenant au contrat d'assurance des risques statutaires.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du cinquième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu les articles R 2112-4 et R 2161-12 et suivants du code de la commande publique relatifs à la procédure concurrentielle avec négociation justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,

Vu la délibération n°58/2021 du 6 décembre 2021 engageant la procédure avec négociation pour la conclusion du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026, Vu la délibération n°55/2022 du conseil d'administration du CDG13 en date du 5 octobre 2022, autorisant le Président du CDG13 à signer le marché avec le groupement composé de SOFAXIS (courtier-gestionnaire) et CNP Assurance (porteur de risques) ;

Vu le contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL et les conditions particulières relatives aux conditions générales (version 2022) du contrat n°1406D, notamment l'article 2 : cotisation d'assurances : montant et taux ;

13.01.2026
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2022 N°129/2022 décidant d'adhérer au contrat groupe d'assurance que le CDG13 a conclu ;
 Considérant l'évolution des absences pour raison de santé dans la collectivité et la demande d'aménagement tarifaire de la compagnie d'assurance CNP à effet du 1er janvier 2026, de nature à garantir la pérennité du contrat ;
 Considérant les propositions transmises par le CDG13,
 Considérant la nécessité de conclure un avenant au certificat d'assurance statutaire, Vu la séance du CST en date du 25 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal

-Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
 -Après en avoir délibéré,

-DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant approuvant les nouveaux taux négociés par le centre de gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ;
 -INDIQUE qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, le montant des indemnités journalières pour les risques suivants est fixé à 85% de la base des prestations :

- . Maladie ordinaire
- . Longue Maladie
- . Longue durée
- . Maternité – Adoption – paternité et accueil de l'enfant
- . Accident ou maladie imputable au service

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés.

Le Secrétaire de Séance



Jeanne GAISNON

Le Maire



Philippe PIGNON

Direction protection sociale
Service Fonction Publique Statutaire

**AVENANT N° 1 AU CERTIFICAT D'ADHÉSION
relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D - 99237 « version 2022 »
souscrit par le centre de gestion des BOUCHES DU RHÔNE**

Contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL

Numéro de contrat / numéro d'identification de la collectivité adhérente : 1406D - 59089

Entre

La collectivité adhérente :

COMMUNE DE ROUSSET
PLACE PAUL BORDE
13790 – ROUSSET
Code Siret : 21130087600011

Représentée par son maire

d'une part

L'assureur :

CNP Assurances
Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré
341 737 062 RCS Nanterre

Entreprise régie par le code des assurances
Siège Social : 4 promenade Cœur de Ville - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Représenté par Véronique FOSSOUL, Directrice Protection Sociale

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :



Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

 Paris

ID : 013-211300876-20260115-4_2026-DE

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la collectivité adhérente à l'égard de ses agents, à compter du **premier janvier deux mille vingt-six**.

ARTICLE 2 – MONTANT DES PRESTATIONS – ASSIETTE RETENUE POUR L'INDEMNISATION

Le montant des indemnités journalières pour les risques suivants est fixé à :

- maladie ordinaire : 85 %
- longue maladie : 85 %
- longue durée : 85 %
- maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant : 85 %
- accident ou maladie imputable au service : 85 %

de la base des prestations.

ARTICLE 3 – DATE DE PRISE D'EFFET

Ces nouvelles dispositions seront applicables pour tous les sinistres nés à compter du **premier janvier deux mille vingt-six**.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINALES

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Les parties conviennent de faire prévaloir le présent avenant en cas de contradiction entre celui-ci et le contrat initial modifié ou non par avenant.

Fait à Issy-les-Moulineaux, en trois exemplaires, le 5 décembre 2025.

A Rousset, le

L'assureur,
Représenté par **Véronique FOSSOUL**
Directrice Protection Sociale

Le centre de gestion,
Souscripteur du contrat groupe
Le Président
Georges CRISTIANI

La collectivité adhérente,
Représentée par (*)
Nom : Pignon
Prénom (s) : Philippe
Date de naissance : 11.05.1965
Ville de naissance : Marseille
Qualité du représentant : Mairie

Signature du représentant
et cachet de la collectivité



(*) Ces informations sont obligatoires dans le cadre du respect de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.



2021/01/08

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

 Paris

ID : 013-211300876-20260115-4_2026-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2026

Afférents au conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Date d'affichage : 6 janvier 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026

SEANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire

Secrétaire de séance : Jeanne GAISNON

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Peggy CLAES, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Gilbert ESPOTO, Jeanne GAISNON, Céline ISSOIRE, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Philippe MILLE, Bernard DIANA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Martine CARLET-FLAK à Baptiste FAVALESSA Thierry LECOQ à Gérard EYMARD, Sandra ARMANDI à Violette PELLEGRINO, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Jeanne GAISNON, Gilda DEMINGO à Frédérique REFFET, Bruno MASUT à Paul BAUDE.

Étaient absents et excusés : Oijdi MOKRANI, Denis COUTAGNE.

OBJET : Modification du tableau des emplois

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification du tableau des emplois suivante :

FERMETURE DE POSTES Départ en retraite : au 1^{er} janvier 2026 (Avis du CST 25/11/2025)

1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

1 Agent de Maîtrise Principal

Signature

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

Berger
Leyraud

ID : 013-211300876-20260115-5_2026-DE

FERMETURE DE POSTE pour mutation au CCAS : au 1^{er} janvier 2026 (Avis du CST)

25/11/2025)

1 Adjoint Territorial d'Animation Principal 1^{ère} classe

***OUVERTURE DE POSTES STAGIAIRE** : au 1^{er} février 2026

2 Adjoints d'animation Territorial

1 Adjoint Technique Territorial

***TRANSFORMATION DE POSTE** : au 1^{er} février 2026

1 Adjoint Technique Territorial

EN

1 Adjoint Technique Territorial **STAGIAIRE**

OUVERTURE DE POSTE : au 1^{er} février 2026

1 Adjoint d'animation Territorial

Le Conseil Municipal,

Après délibération à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,

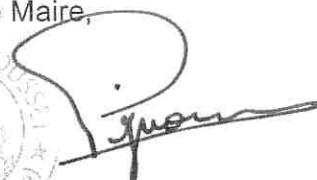
-PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.

La secrétaire de séance

Gaisnon

Jeanne GAISNON

Le Maire,


Philippe PIGNON.

